

Préparation d'un nouvel avis relatif à la liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation : ouverture d'une consultation publique

Publié le 14 septembre 2022

L'Autorité lance aujourd'hui la procédure prévue à l'article L. 462-4-2 du code de commerce en vue d'élaborer un nouvel avis sur la liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation et réviser ses recommandations en matière de création d'offices.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14 SEPTEMBRE
2022**

[Lire le communiqué](#)

Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation
- L'Autorité de la concurrence lance une consultation publique en vue de préparer un nouvel avis relatif à la liberté d'installation de ces professionnels